



## INFORMATIONS AUX FAMILLES EVOLUTION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DES FAMILLES AUX ACTIVITES ENFANCE

### A la rentrée de septembre 2023 – Ecole Jacques Kerhoas

Depuis une trentaine d'années, le Foyer Laïque est attaché au principe de la participation financière en fonction des capacités de chaque famille dans tous les domaines d'activités, que ce soit dans celui des activités enfance, comme dans celui des activités adultes.

Les tarifs appliqués s'échelonnaient selon divers paliers fixés en rapport avec les quotients familiaux déterminés par la Caisse d'allocation familiale avec la volonté de s'approcher le plus possible des niveaux établis par la Ville de Brest, avec qui le Foyer Laïque a signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Depuis quelques années, la Ville a mis en œuvre un système de « taux d'effort » en fonction des QF de chaque famille afin de limiter l'effet de seuil entre chaque palier.

Le Comité directeur du Foyer a décidé de développer et mettre en place à la Rentrée de septembre 2023 un système analogue supprimant tout effet de seuil entre les coûts « plancher et plafond ». Les niveaux des QF bas (396 et en-deçà) et haut (1168 et au-delà), associés à ces coûts plancher et plafond, restent les mêmes que précédemment et identiques à ceux de la Ville.

Ces tarifs individualisés (voir graphiques ci-dessous) s'appliquent tant pour les accueils périscolaires (matin et soir des jours scolaires) que pour les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) les mercredis après-midi et jours de vacances scolaires.

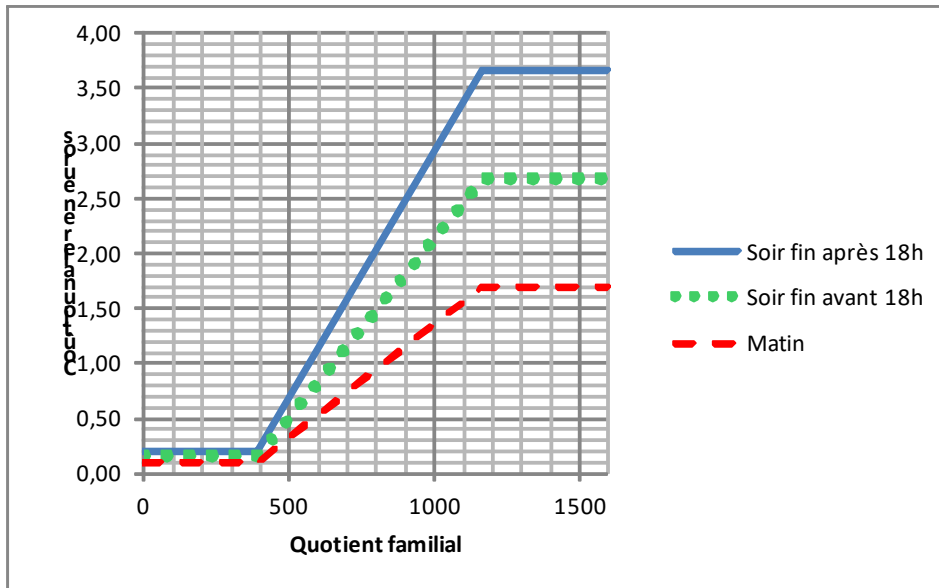
Concernant les mercredis, l'encadrement des enfants est assuré par les animateurs professionnels du périscolaire alors que pendant les périodes de vacances scolaires ce sont des animateurs communément appelés « animateurs engagés éducatifs » qui complètent l'équipe de professionnels. Les montants des frais de personnels étant différents pour ces deux temps d'accueils. La Ville de Brest n'apportant pas une aide suffisante pour le fonctionnement des centres des loisirs, le Foyer Laïque est contraint d'adapter les participations des familles.

La Caisse d'allocation familiale conditionnant ses aides à une participation des familles quel que soit le niveau des revenus, le Comité Directeur a décidé de fixer un coût plancher pour les QF bas (396 et en-deçà) en lieu et place de la gratuité en vigueur jusqu'à présent.

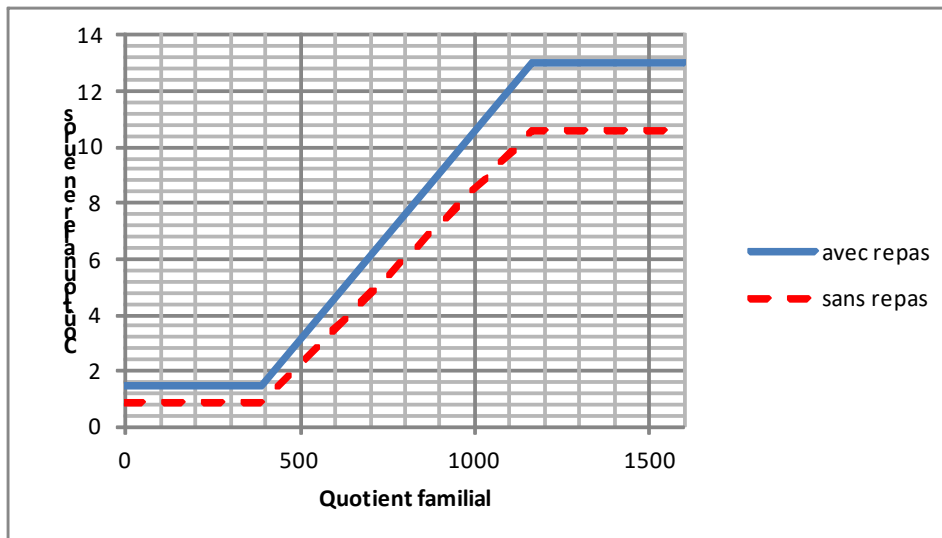
Toutes les informations précises seront apportées par le personnel à l'accueil du Foyer et disponibles prochainement sur le site Internet.



### ACCUEILS PERISCOLAIRES (ECOLE KERHOAS)



### ALSH DU MERCREDI APRES-MIDI



### ALSH DES VACANCES SCOLAIRES

